



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
DU MARDI 9 DECEMBRE 2025 A 20H00
A L'AUBERGE COMMUNALE A ECUVILLENS**

Présidence : M. Dominique Zamofing
Secrétaire : Mme Chantal Duennenberger
Présents : 113 personnes (110 citoyens, 3 hors commune)
Excusés : Mme et M. Aline et Jacques Perriard
Scrutateurs : MM. Loïc Odermatt et Jean-Pierre Stirnimann

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette assemblée du budget 2026. Avant-dernière assemblée de la législature 2021-2026. Il sera bientôt temps pour le Conseil communal de tirer le bilan de la législature. Une législature de 5 ans peut paraître long, mais pour les membres du Conseil communal, cette période s'est déroulée très vite grâce à une excellente cohésion et surtout un but commun « un engagement pour le service de notre population ». En préparant l'assemblée, j'ai parcouru le plan de législature que le Conseil communal avait élaboré en 2021. Je peux l'affirmer, quasiment tous les éléments inscrits sont soit terminés ou en cours d'exécution. Nous y reviendrons lors de la prochaine et dernière assemblée de la législature en mars prochain.

L'année 2025 a été pour les sociétés de notre commune une année faste avec les résultats de la société de musique et de la jeunesse lors de leur concours respectif. Le Petit Chœur de Hauterive a fêté ses 50 ans, ce qui ne nous rajeunit pas.

Il y a une chose dont on peut être assez fier, c'est ce que j'appelle, la culture Altaripienne. Cette culture de solidarité envers nos sociétés locales, cette culture de soutien entre les générations et cette volonté de dire : je participe, je soutiens, je suis d'Hauterive.

Je peux vous citer le dernier événement en date. Lors d'un concours sur Frapp, l'application de Radio Fribourg, un nouveau citoyen de notre commune, Monsieur Mickael Suchet a inscrit le village d'Ecuvillens au concours intitulé : Ensemble à Berne. 500 billets sont offerts au village qui aura obtenu le plus de suffrage pour voir Young-Boys-Lausanne Sports le samedi 17 janvier 2026. Ecuvillens a été finaliste. Ecuvillens a remporté le concours avec 42% des voix, contre 34% pour Villargiroud et 23% pour Riaz.

C'est l'une des preuves de la vitalité de notre commune. Les citoyens se mobilisent et cela est réjouissant. 500 habitants pourront donc aller voir YB-Lausanne Sports, ce sera une bonne soirée.

Place au menu de cette soirée. Nous allons délibérer sur le budget 2026 et 2 objets sont à l'ordre du jour du budget des investissements.

Je salue particulièrement la présence ce soir :
Du Frère Claude, représentant de l'abbaye d'Hauterive
De Monsieur Maurice Seydoux, Président de Paroisse
De Monsieur le Député Nicolas Galley.

Les personnes suivantes ne peuvent pas être des nôtres ce soir et m'ont prié de les excuser :
Mme et M. Aline et Jacques Perriard, M. Pascal Hertling.

L'assemblée communale a été convoquée
par publication dans la feuille officielle no 47 du vendredi 21 novembre 2025
par affichage aux piliers publics
par publication dans l'information communale distribuée à tous les ménages
par information sur notre site Internet

L'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Pour le bon déroulement de cette assemblée, je vous prie de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

Les citoyens qui n'ont pas le droit de vote sont priés de s'annoncer maintenant :

Patrick Andrey, Pierrick Bertschy, Leandro Ramos.

Lors de vos interventions, vous voudrez bien utiliser le micro que vous tendra notre apprenti Leandro et vous annoncer avec votre nom et prénom.

Le Conseil communal vous propose de nommer deux scrutateurs.

M. Jean-Pierre Stirnimann (49) et M. Loïc Odermatt (64) ont accepté d'officier à ces postes. Merci pour votre engagement, nous sommes donc 113 citoyen(ne)s présent(e)s.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 27 mai 2025

2. Révision des statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS)

Rapport de la commission financière

3. Budget de fonctionnement 2026 – approbation

Rapport de la commission financière

4. Budget des investissements 2026 – approbation

4.1 Crédit pour l'inventaire des chemins AF (Amélioration Foncière)

Rapport de la commission financière

4.2 Crédit pour la réfection de la Route du Village à Ecuwillens

Rapport de la commission financière

5. Information du Conseil communal

6. Divers

Pas de question, l'ordre du jour est validé à l'unanimité par mains levées.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 27 mai 2025

M. Dominique Zamofing : Le procès-verbal de ladite assemblée a été publié dans le bulletin d'information distribué à tous les ménages de la commune. Il a pu également être consulté sur notre site Internet www.hauterivefr.ch.

Y a-t-il des remarques ou des questions concernant ce procès-verbal ? Aucune remarque, **le procès-verbal est approuvé à l'unanimité** et nous remercions notre secrétaire communale Mme Chantal Duennenberger pour la retranscription précise de nos débats.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR :

Révision des statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS)

Fondée en 2022, l'Association régionale de la Sarine entend renforcer les collaborations et le dialogue entre les 25 communes du district. La révision totale des statuts de l'association est aujourd'hui une opportunité pour promouvoir le développement territorial, économique et touristique pour toute la région. L'entrée en vigueur des nouveaux statuts est prévue pour le 1^{er} juillet 2026.

Le but de cette révision est de positionner le district de la Sarine comme moteur de développement, de renforcer les synergies entre les 25 communes qui le composent et développer des projets au profit de toute la région.

Si l'association est active depuis 2022, des modifications du cadre légal exigent aujourd'hui que les enjeux de développement territorial, économique et touristique soient coordonnés à l'échelle du district. Les collaborations intercommunales qui existent actuellement à plus petite échelle doivent également être revues sur la base de la nouvelle loi sur les agglomérations. Ce contexte offre une opportunité aux communes sarinoises de collaborer sur les thématiques clefs pour le développement du district, de le doter des infrastructures nécessaires et d'assurer une partie de leur financement au moyen de subventionnements fédéraux et cantonaux.

La révision totale des statuts de l'association repose sur une démarche participative initiée il y a près de deux ans, et impliquant toutes les communes sarinoises. Cette approche permet de présenter un projet concerté, cohérent et qui reflète les besoins et les ambitions du district dans le domaine du développement territorial.

Des groupes de travail ont défini les différents axes apportant une plus-value à l'échelle régionale, alors qu'un groupe dédié aux finances a validé les différentes enveloppes budgétaires et fixé les clefs de répartition entre les communes.

La révision des statuts prévoit d'étendre les tâches actuelles de l'association en y ajoutant plusieurs politiques publiques qui sont toutes en lien étroit avec le territoire et le positionnement du district. Les tâches de l'ARS touchent des domaines aussi variés que l'urbanisation, le développement économique, les transports et le paysage. Ces différentes politiques sont coordonnées entre elles dans le cadre de planifications qui sont revues à intervalles réguliers (plan directeur régional, projet d'agglomération).

Par exemple, l'association est responsable de la commande de prestations en matière de transports publics urbains (pas les transports publics régionaux) et la gestion des Park & Ride. L'ARS est aussi appelée à élaborer, réviser et mettre en œuvre la gestion des zones d'activité du point de vue territorial tout en maintenant le contact avec l'ensemble des acteurs et des entreprises concernées. C'est encore l'ARS qui assure le développement de nouvelles infrastructures de mobilité touristiques et finance l'organisme touristique régional en charge de l'accueil et du marketing (Fribourg Tourisme et Région).

Dans le cadre de ses différentes activités, l'association veille en outre au respect de l'environnement et agit conformément aux principes du développement durable.

L'ARS reprend la structure classique d'une association de communes avec un comité directeur, une commission financière et une assemblée des délégué(e)s. Ces organes sont composés de représentant(e)s des différentes communes assurant une représentativité régionale équitable.

Deux délégations, l'une pour l'aménagement du territoire et l'autre pour les domaines touristiques et économiques, prépareront les dossiers et émettront des préavis à l'attention du Comité directeur.

Des commissions spéciales complètent ce dispositif. Elles gèrent les dossiers qui ne concernent qu'une partie des membres de l'association comme les transports publics urbains. Des collaborations avec des communes tierces ont lieu lorsque la mise en œuvre de certaines politiques publiques dépasse les frontières du district, à l'image des projets d'agglomération.

Le budget annuel de l'ARS est estimé à CHF 3,1 millions, auxquels s'ajoute un montant de CHF 15,5 millions destiné à l'exploitation de l'offre en transport public urbain. Celle-ci est financée uniquement par les communes qui en bénéficient. Cela ne concerne donc pas la commune de Hauterive (FR).

L'association fonctionne sur la base de plusieurs clefs de répartition dont les critères varient selon les thématiques traitées. Par exemple, le financement des tâches liées à l'aménagement du territoire dépend des possibilités de développement futur de chaque commune. Cette mécanique fine permet de tenir compte des spécificités de chaque commune, mais il ne permet pas de définir une contribution unique en francs par habitant(e). Il est toutefois possible d'établir une moyenne de CHF

20.00 par habitant(e) pour les communes qui ne contribuent pas au financement du transport public urbain et de CHF 200.- par habitant(e) pour les communes qui bénéficient de ces transports. Pour Hauterive (FR), cela représente un montant de CHF 57'131.- qui sont au budget 2026 (plus ou moins 20.00 par habitant).

Les statuts révisés ont été validés dans le cadre de l'Assemblée des délégué(e)s du 18 septembre 2025. Ils doivent obtenir l'aval des législatifs (conseil général ou assemblée communale) des 25 communes du district d'ici la fin de l'année. Plusieurs séances d'information à destination des législatifs et de la population ont été organisées dans le courant de l'automne.

L'entrée en vigueur des statuts et la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance régionale sont quant à elles prévues pour le 1er juillet 2026.

Voilà en résumé ce que l'on peut dire concernant la révision des statuts de l'ARS.

Je donne la parole au Président de la commission financière M. Serge Despont.

Conformément à ses attributions, la Commission financière a rencontré le 17 novembre 2025 le Conseil communal puis a tenu une séance interne en date du 25 novembre.

La Commission financière vous fait part de son préavis établi sur cette base.

Point 2 de l'ordre du jour : Révision des statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS)

La Commission financière a étudié les statuts révisés. Ceux-ci comprennent plusieurs tâches d'intérêt régional dans le domaine du développement territorial, économique et touristique.

L'Association peut contracter des emprunts.

La limite d'endettement est fixée à CHF 2'000'000.00 pour le compte de trésorerie.

La limite d'endettement est fixée à CHF 8'000'000.00 pour les investissements.

La Commission financière préavise favorablement l'adoption de cette révision.

M. Dominique Zamofing : merci M. le Président, je précise que toutes les communes doivent accepter ces statuts. Les délégués des communes les ont déjà acceptés le 18 septembre 2025. Ils vous sont soumis. Toutefois nous ne pourrions pas changer d'un iota un article ce soir. Soit vous les acceptez en bloc, soit vous les refusez en bloc. Le Conseil communal vous soumet ces statuts et souhaite que vous les acceptiez. Du travail a déjà été fait durant deux ans pour élaborer ces nouveaux statuts, M. Patrick Cudré-Mauroux était membre du groupe qui concernait l'aménagement du territoire et moi-même pour les finances. Nous avons tous les deux participé et essayé de défendre au mieux les intérêts de la commune tout en maintenant le dialogue avec les autres communes, car finalement, si l'on veut faire quelque chose ensemble, il faut se rassembler vers un but commun. La grosse discussion était comme toujours les finances. Les communes ayant plus de moyens estimaient payer beaucoup trop et les communes à peu de moyens estimaient aussi payer trop car leurs moyens sont limités. Nous avons ainsi réussi à trouver un mix entre toutes les communes. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des questions concernant ces nouveaux statuts de l'Association régionale de la Sarine ? En Gruyère, cela fait 15 ou 20 ans qu'une association régionale existe et fonctionne. En Sarine, des discussions ont également eu lieu mais n'avaient pas abouti pour des problèmes de partage financier. L'ouvrage est ainsi remis sur le métier.

M. Vincent Jacquat, Posieux : Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs, j'ai bien vu en tant que membre de la Commission financière le message, toutefois l'association a été créée en 2022. Je n'ai pas souvenir quand notre commune y a adhéré. Est-ce que vous pourriez rappeler l'historique de notre adhésion à cette association ?

M. Dominique Zamofing : Une partie des communes de la Sarine étaient déjà fédérées au niveau de l'agglomération qui sera dissoute. Il n'y avait pas d'association à proprement dit jusqu'en 2022. Auparavant, il y avait des échanges entre les syndics des différentes communes qui se rencontraient et partageaient leurs problèmes. Aucun but commun n'était défini comme dans les statuts qui vous sont soumis ce soir. Depuis 2022, toutes les communes sont fédérées là derrière. Avant 2022, il y avait la Loi sur l'agglomération, qui ne peut plus exister sous cette forme institutionnelle. Les communes doivent se relier autour d'une association. Je n'ai pas de date exacte à vous transmettre si ce n'est 2022. D'autres questions ? Ce n'est pas le cas.

Au vote à mains levées, la révision des statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS) est acceptée à l'unanimité moins 3 abstentions. Les statuts sont acceptés à la majorité.

Point 3 de l'ordre du jour : Budget de fonctionnement ou compte de résultat 2026

Le Conseil communal vous présente un budget légèrement déficitaire. Ce budget peut être qualifié de prudent. L'équilibre budgétaire est presque atteint et ceci grâce au prélèvement du fond de réévaluation suite à la réorganisation comptable MCH2. La marge de manœuvre devient restreinte mais nous ne sommes pas encore au stade où le taux d'impôt devrait être relevé comme dans certaines communes.

Les charges liées sont en légère augmentation mais elles sont maîtrisées et compensées par des revenus fiscaux en augmentation.

A l'avenir, avec les futures constructions ou agrandissement des cycles d'orientation, des nouveaux lits mis à disposition dans les homes, les charges financières au niveau du district ne feront qu'augmenter. Il s'agira d'être vigilant pour contenir ces nouvelles charges.

Le Conseil communal a réalisé la majorité des investissements prévus dans le plan de législature. La planification financière, précieux outil de conduite, vous sera présentée tout à l'heure. La situation ne se présente pas si mal. Cela dépendra des futures projets ou réalisations lors de la prochaine législature.

Revenons-en au budget. Le budget qui vous est soumis présente un léger déficit de CHF 48'557.70. Nous vous présentons la répartition des charges et les revenus pour le budget 2026.

Vous pouvez vous rendre compte que le secteur de la formation représente le plus de charges. A noter que le 50% des charges salariales des enseignants est pris en charge par la commune.

La prévoyance sociale, la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire se partagent la deuxième marche du podium. Les prestations complémentaires, nouvelles charges entièrement mises au profit des communes, pèjorent le budget pour plus de CHF 130'000.00.

Concernant les revenus, ce sont naturellement les chapitres finances et impôts qui apportent du grain au moulin.

A noter que les chapitres de l'eau potable et l'épuration sont couverts à 100%. Cependant, nous peinons toujours à couvrir au minimum à 70% le chapitre de la gestion des déchets. Celui-ci est couvert à 68%, tout en remontant le prix du kg de déchet à 60cts/kg lors de l'élimination.

Le compte de fonctionnement 2026 a été publié dans son intégralité dans le bulletin d'information no 2/2025. Vous avez pu en prendre connaissance avant l'assemblée. Comme à l'accoutumée, nous avons joint les commentaires nécessaires et les explications sur les différences des positions les plus marquantes par rapport au budget 2025. Nous allons lire les comptes dans leur ensemble pour que vous puissiez poser vos questions afin de compléter, si nécessaire, votre information.

Je donne la parole au président de la Commission financière, M. Serge Despont.

Point 3 de l'ordre du Jour : Budget de fonctionnement 2026

La Commission financière a étudié attentivement le budget 2026 de notre commune qui prévoit un déficit de CHF 48'557.73 (comparé à un bénéfice de CHF 33'817.59 au budget de l'exercice 2025). Nous relevons que le budget présenté est équilibré. Celui-ci tient compte comme les années précédentes d'une dissolution de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif de CHF 410'000.00.

Les principales augmentations de charges par rapport à l'exercice 2024 sont les suivantes :

Secteur de la formation scolaire CHF 129'000.00

La prévoyance sociale + CHF 456'000.00 dont notamment :

les prestations complémentaires AVS pour CHF 130'000.00, AI pour CHF 94'000.00,

Crèches du Gibloux pour CHF 110'000.00 et Service Social du Gibloux pour CHF 50'000.00.

Les comptes 2024 ont clôturé sur un bénéfice comptable de CHF 955'000.00.

Sur la base des informations communiquées et de notre analyse, la Commission financière préavise favorablement le budget pour l'année 2026 qui prévoit un déficit de CHF 48'557.73.

M. Dominique Zamofing : merci M. le Président, j'ouvre la discussion concernant ce budget 2026. Je vous rappelle que c'est un budget, nous espérons que lors du bouclage des comptes 2026, le chiffre rouge se transformera en noir.

Comme il n'y a pas de question concernant le budget, nous allons passer à son approbation.

Au vote par mains levées, le budget du compte de résultat 2026 avec un léger déficit projeté de CHF 48'557.73 est accepté à l'unanimité.

Le budget de fonctionnement 2026 est accepté, nous vous remercions de votre confiance.

Point 4 de l'ordre du jour : Budget des investissements 2026

Le Conseil communal vous propose 2 objets au budget des investissements.

Point 4.1 de l'ordre du jour Crédit pour l'inventaire des chemins AF (Amélioration foncière)

La dernière intervention pour l'entretien des chemins AF date de 2003. Pour maintenir ces infrastructures dans un bon état, il y a lieu de dresser un inventaire et un état des lieux.

La mise en route du processus d'amélioration foncière vise à réhabiliter et sécuriser les chemins agricoles. Le mandat du bureau Sabert en collaboration avec Grangeneuve consiste à :

- Dresser un inventaire détaillé des chemins AF et un état des lieux conformes aux critères du SAgri, base indispensable pour planifier les investissements
- Elaborer le dossier d'expertise cantonale et fédérale
- Constituer le dossier de subventionnement, ouvrant l'accès aux soutiens financiers du canton et de la Confédération (pouvant atteindre jusqu'à 60 % des coûts).

Sans ce processus, la commune doit assumer seule les coûts d'entretien et de réfection.

Il y a plusieurs étapes à franchir :

- Tout d'abord une demande préliminaire doit être déposée
- Ensuite il y a l'entrée en matière et l'expertise
- Puis l'établissement d'un avant-projet, la mise à l'enquête, la décision de subventionnement, la réalisation et pour terminer la réception des ouvrages et le décompte final.

Quelques exemples de chemins AF sont présentés au beamer.

Ces chemins ont été créés lors du remaniement parcellaire de l'autoroute dans les années 1960 à 1970 essentiellement du côté d'Ecuvillens. Il faut passer par cette procédure si l'on veut refaire ces chemins et bénéficier des subventions.

Je donne la parole au président de la Commission financière.

Point 4.1. de l'ordre du jour : Crédit pour l'inventaire des chemins AF (Amélioration Foncière)

La dernière intervention d'entretien date de plus de 20 ans.

Un inventaire avec état des lieux est nécessaire pour obtenir à terme des subventions. La Commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 60'000.00 financé par les liquidités.

M. Dominique Zamofing : J'ouvre la discussion.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : Monsieur le Syndic, Madame, Monsieur, ma première question : en 2003 vous avez effectué les dernières interventions et je suis étonné que depuis 2003, on ne doit maintenant que dresser un inventaire. Est-ce que c'était un peu calculé au pouce ou l'inventaire n'existe pas ? Y a-t-il eu des tronçons supprimés ou ajoutés depuis ?

Deuxième question, concernant les étapes, à quel moment le crédit engagé sera voté par l'assemblée communale ?

M. Dominique Zamofing : il s'agit plutôt d'un inventaire sur l'état des chemins AF. La liste de ceux-ci est connue. Il s'agit d'établir un inventaire de l'état des routes AF, afin de savoir s'il y a lieu de les refaire, de les entretenir ou ce qu'il y a lieu d'entreprendre. Le crédit viendra une fois que le dossier sera déposé avec le taux de subventionnement. Dans 2-3 ans et probablement pas avant, un crédit sera voté par l'assemblée pour entretenir ces chemins. La dernière fois nous avons dû refaire deux tronçons, en installant un tapis et boucher des fissures. Ce n'était pas des gros travaux. La difficulté actuellement réside dans le fait que les machines agricoles deviennent toujours plus larges. Le coffre des chemins n'est plus suffisamment large

par rapport aux machines et cela commence à ronger les bords. Mais je rappelle que ces chemins sont aussi beaucoup empruntés par les promeneurs de la commune et des environs.

M. Claude Grand, Ecuwillens : j'ai trouvé l'info un peu succincte par rapport à l'investissement qui pourrait suivre. Nous n'avons aucun kilométrage et les zones sont plus ou moins définies par les ortho photos. Y aurait-il moyen d'avoir plus de détails ? Avez-vous prévu de faire un syndicat d'amélioration foncière étant donné que tous ces chemins AF sont propriétés de la commune sur 4 mètres de large ? J'imagine que tout appartient à la commune.

M. Dominique Zamofing : je vais répondre d'abord à la 2^{ème} question : il n'y a pas de possibilité de faire un syndicat. En effet un syndicat d'amélioration foncière se crée lorsqu'il y a une route cantonale, autoroute à l'époque ou des remaniements parcellaires au niveau des propriétaires terriens, finalement ce qui n'est pas le cas à Ecuwillens. Les remaniements ont été faits à l'époque, malheureusement je dirais, seulement de gauche et de droite de l'autoroute mais pas sur toute la commune. Plusieurs parcelles n'ont pas été touchées, comme par exemple au Bois Cornard. A l'époque, seuls 250 mètres de chaque côté de l'autoroute ont été pris en compte et c'est à ce moment que nous avons raté le coche. On voit en Suisse allemande les fermes refaites à l'époque avec de belles parcelles. Ce n'est pas vraiment le cas dans notre région. Il n'y a donc pas la possibilité de créer un syndicat d'amélioration foncière. Concernant l'information succincte, j'aurais pu colorier tous les chemins, mais le but est de faire l'inventaire et de connaître l'état de ces chemins. Les kilométrages viendront lors du dépôt du dossier de la demande de crédit et vous aurez alors toutes les informations y relatives. Désolé si je n'ai pas transmis assez d'information.

M. Claude Grand : pas de souci, merci pour ces explications. J'ai juste encore une question : Il est clair que la moitié de la commune de Hauterive (FR) est concernée par du terrain agricole, 50 % selon le plan de zone. C'est pourquoi je me posais la question combien de chemins va-t-on trouver dans le recensement ? Il y est peut-être aussi inclus la création de nouveaux chemins et la réfection des anciens ce qui paraît logique. Du fait qu'il n'y aura pas de syndicat, cela veut dire que les propriétaires qui bénéficient de ces chemins ne sont pas du tout concernés par les frais, c'est bien juste ?

M. Dominique Zamofing : Une subvention sera attribuée par le Canton et la Confédération. Probablement 40% sera à la charge de la Commune. Il n'y aura pas de nouveau chemin, ce n'est pas le but de cet inventaire, mais uniquement ce qui va concerner l'entretien, on a vite des nids de poule. Il est normal de s'inquiéter tous les 25- 26 ans de l'état de ces chemins. Aucune demande de participation aux frais ne sera faite aux différents propriétaires de ces terrains.

M. Claude Grand : il faut bien me comprendre, c'est une bonne initiative et je ne souhaite pas freiner la Commune. Je trouvais juste par rapport au volume qu'il peut y avoir, l'information reçue est un peu succincte. Je suis un peu étonné, sachant que le Sagri dispose de plans de réseau des chemins agricoles, que lorsque la commune a fait la demande pour ce recensement, je pense que c'est vous qui l'avez faite, vous avez certainement dû communiquer des plans ou des chiffres.

M. Dominique Zamofing : non, actuellement nous n'avons pas encore déposé de demande. Nous devons d'abord constituer le dossier pour effectuer la demande et il faut un peu d'argent pour payer l'ingénieur. Nous ne sommes même pas encore au stade de l'enquête préliminaire. Ensuite il y aura une entrée en matière pour une expertise. Donc actuellement, nous sommes au point 0 ce soir et demain matin à 0,1, actuellement rien n'est fait.

M. Claude Grand : on est bien clair que vu la mensuration excellente de la commune, tous les chemins sont répertoriés. Les ortho photos sont à disposition et le recensement se fera sur tous les chemins AF.

M. Dominique Zamofing : non. Je ne sais pas si cela se fait différemment ailleurs, mais je répète il ne s'agit pas d'un inventaire de combien de kilomètres nous disposons, mais bien de l'état de ces chemins. D'autres questions ? Ce n'est pas le cas, je vais soumettre l'investissement au vote.

Au vote par mains levées, le crédit pour établir l'inventaire sur l'état des chemins AF pour un montant de CHF 60'000.00 financé par les liquidités est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

Le crédit d'investissement pour cet objet est ainsi approuvé. Je vous remercie.

Point 4.2 Crédit pour la réfection de la route du Village à Ecuwillens

La route du Village à Ecuwillens a besoin d'une réfection de la couche de roulement, appelée également le tapis. Ceci depuis l'église jusqu'au carrefour menant à la route de Magnedens. Les grilles d'évacuation feront également l'objet d'une réfection.

Tronçon d'une longueur de 315 m², ce qui représente environ 1'900 m².

Financement du montant d'investissement de CHF 105'000.00 par les liquidités. La Commune finance régulièrement par le budget de fonctionnement, mais cette fois le montant est trop important.

Je donne la parole au Président de la Commission financière, Monsieur Despont.

Point 4.2. de l'ordre du jour : Crédit pour la réfection de la Route du Village à Ecuwillens

Vu l'état de cette route, la Commission financière préavis favorablement cette réfection dont l'investissement de CHF 105'000.00 sera financé par les liquidités.

N.B. : Pour votre information, suite à l'échéance du mandat actuel, la révision des comptes de la Commune a été confiée, dès 2026, à la Sté Fidutrust révision SA, à Fribourg.

M. Dominique Zamofing : Merci, vous confirmez donc que vous acceptez ce crédit et nous aurons donc une nouvelle fiduciaire. Ce choix est celui de la Commission financière et non pas du Conseil communal puisque c'est dans les prérogatives de la Commission. J'ouvre la discussion concernant la réfection de ce tapis à Ecuwillens, qui engendrera certainement quelques difficultés de circulation temporairement.

M. Jean-Marc Kuhn. De quelle sorte sera refait le tapis ? antibruit, tapis normal, etc.

M. Jean-François Zanetti : ce sera un tapis monocouche comme le reste du village, mais pas un tapis phonique.

M. Dominique Zamofing : les tapis phoniques fonctionnent bien quelques années. Ensuite le matériel est assez sensible et souvent le tapis perd de son efficacité. Il faut ensuite les nettoyer car il y a beaucoup de pores et une fois que ceux-ci sont remplis cela n'a plus vraiment l'effet phonique. Nous en avons un sur la route cantonale à Posieux. Il y a eu beaucoup d'améliorations constatées les premières années et gentiment cela diminue. Pas d'autre question.

Au vote par mains levées, le crédit pour la réfection de la Route du Village à Ecuwillens pour un montant de CHF 105'000.00 financé par les liquidités est accepté à l'unanimité.

Merci de votre confiance, nous pourrons dérouler le tapis.

Avant de boucler le volet financier, je dois encore vous faire formellement approuver le budget total des investissements 2026 qui se monte à CHF 165'000.00.

Au vote par mains levées, le budget total des investissements 2026, soit CHF 60'000.00 pour les chemins AF et CHF 105'000.00 pour la réfection de la route du Village à Ecuwillens, pour un excédent de charges de CHF 165'000.00 financé par les liquidités est accepté à l'unanimité.

Le budget des investissements 2026 est ainsi approuvé dans sa totalité, au nom du Conseil communal, je vous remercie.

Planification financière :

Pour la dernière fois de la législature, nous vous présentons la planification financière 2026-2030.

La situation se présente assez bien. Nous avons tenu compte des investissements connus à ce jour, à savoir l'Accueil extra-scolaire, le raccordement à la STEP de Villars-sur-Glâne et les différents frais inhérents à l'Association régionale de la Sarine.

Quelques inconnues subsistent malgré tout et cette planification sera à remettre à jour en fonction du plan de législature 2026-2031 établi par le futur Conseil communal.

Un grand merci à notre administrateur M. Patrick Andrey pour le travail de mise en œuvre de cette planification. Elle est assez prudente et nous avons beaucoup d'inconnues en fin de législature. Nous ne pouvons pas préjuger les desideratas du prochain Conseil communal ou de la population. Nous avons inclus tout ce qui était connu dans cette planification financière. Nous voyons que nous avons une petite marge de CHF 100'000.00 à CHF 200'000.00 par année. Ces chiffres sont à prendre avec des pincettes. Il suffit par exemple que le CO de Givisiez ait des frais financiers et nous ne savons pas à quel moment il faudra s'en acquitter. Ceux-ci peuvent vite se monter à CHF 100'000.00. Mais il n'y a pas lieu de s'alarmer pour l'instant. La situation financière de la Commune est saine, pourvu que cela dure. Nous restons attentifs, sans vivre au-dessus de nos moyens. Il est important d'avoir des projets mais ceux-ci doivent

être finançables pour faire tourner le ménage communal. J'ouvre la discussion malgré le fait que cette planification financière ne soit pas soumise au vote.

M. Bernard Perritaz, Ecuwillens : Je réitère ma demande de publier cette page de planification 2026-2030 dans le Bulletin d'information de la Commune, afin qu'on puisse en prendre connaissance par avance. C'est le document le plus important au niveau financier de la Commune. Merci.

M. Dominique Zamofing : Je me souviens de votre remarque il y a 3-4 ans en arrière. C'est volontiers que l'on publierait cette feuille mais le délai pour imprimer le Bulletin communal était très court. Cette planification a été terminée le jour de rencontre avec la Commission financière, ce qui était trop tard pour le publier. C'est beaucoup de travail et cela fait une année que notre administrateur est en fonction. Nous avons dû donner un coup de rein puisqu'il y a aussi le système de contrôle interne que l'on doit mettre sur pied. Cela représente également un énorme travail. Nous ne pouvons pas être sur tous les fronts mais nous prenons note de votre affirmation. Elle est justifiée. La planification est à prendre avec prudence vu que la prochaine planification sera plus importante. D'autres questions ? Ce n'est pas le cas et nous pouvons passer au point 5.

Point 5 de l'ordre du jour : Information du Conseil communal **Elections communales**

La fin de la législature approche. Qui dit fin de la législature dit également élections communales. Vous avez, insérées dans le Bulletin communal et affichées aux piliers publics, les informations concernant les élections du 8 mars prochain avec les délais et procédures pour le dépôt de liste : le 26 janvier 2026 à 12h00 pour le système majoritaire et le 23 janvier 2026 à 12h00 en cas de demande de système proportionnel. Qui peut se porter candidat ? Toute personne âgée de 18 ans révolus et remplissant en outre les conditions suivantes : être Suisse et domicilié dans la Commune, une personne de nationalité étrangère habitant dans la Commune et domiciliée dans le Canton depuis au moins 5 ans bénéficiant d'une autorisation d'établissement de permis C. Voilà les informations que je pouvais vous donner à ce sujet.

Sondage concernant une éventuelle étude de fusion avec la Commune de Gibloux

Au plan de législature 2021-2026 figurait un sondage concernant une éventuelle fusion avec la Commune de Gibloux. 10 ans après la fusion des communes du Gibloux, il est important pour le Conseil communal, dans l'optique de la prochaine législature, de prendre l'avis de la population. A savoir s'il y a lieu d'étudier un projet d'une éventuelle fusion avec nos collègues de Gibloux ou pas.

Un courrier parviendra à chaque citoyen en âge de voter. Pour éviter un bourrage des urnes comme dans une certaine commune genevoise, les bulletins seront numérotés mais sans registre nominatif. Chaque bulletin aura un numéro unique qui permettra de ne pas avoir plusieurs bulletins remplis avec une écriture identique par exemple. Il s'agit d'un sondage qui n'a pas force obligatoire. Cela permettra d'avoir la température de la population à ce sujet pour un futur plus ou moins lointain. Nous avons régulièrement des discussions avec le Conseil communal de Gibloux. Nous nous rencontrons une fois par année. De plus nous avons différents projets et conventions qui nous lient. L'ambiance y est excellente mais il serait bien de connaître pour les 10-15 prochaines années l'avis de la population. Nous vous envoyons ce sondage avant les fêtes de Noël. Vous pourrez ainsi échanger sur l'avenir de la commune autour de la table de Noël ou de Nouvel An. Le délai retour du sondage est fixé au 15 janvier 2026. J'ouvre la discussion.

M. Hugo Zbinden, Posieux : Monsieur le Syndic, Madame, Messieurs les Conseillers, bonsoir à tous. Est-ce que cette fusion est un objectif du Conseil communal ? En définitive la mise en route de ce sondage a été décidée par le Conseil communal afin de demander à la population si oui ou non nous serions intéressés par une fusion avec nos voisins du Gibloux. Ce n'est pas la population de Hauterive (FR) qui a décidé qu'il fallait faire ce sondage ? Ou alors, est-ce un vœu du Conseil communal dans son ensemble, de fusionner avec Gibloux ? Et 2^{ème} question, je me demande quand même s'il y a des avantages. J'estime qu'il y a plus de désavantages que d'avantages de fusionner avec Gibloux. Est-ce que c'est un vœu du Conseil communal de fusionner avec Gibloux. Vu les prochaines élections au mois de mars approchées, je pense que pour la population ce serait intéressant de savoir parmi tous ces candidats pour le Conseil communal lequel est plutôt pour une fusion avec Gibloux et ceux qui sont plutôt

contre. Je me pose quand même la question, est-ce que cette fusion est un vœu du Conseil communal ou pas, merci.

M. Dominique Zamofing : le vœu du Conseil communal est de prendre l'avis et la température de la population. La planification est différente si une commune a pour objectif de fusionner dans 5 ou 10 ans, ou si elle souhaite rester seule avec plus ou moins 3'000 habitants. Les investissements seront quelque peu différents. Je peux m'imaginer que le Conseil communal, en fonction du résultat du sondage, aura probablement un plan de législature qui sera différent selon les résultats de ce sondage. C'est uniquement une volonté de prendre la température. 2^{ème} chose, les bulletins de vote sont numérotés mais pas nominatifs. Nous ne pourrions pas connaître l'avis des futurs candidats pour la prochaine législature. Je n'ai pas d'autre réponse à vous donner de ce côté-là. Nous n'allons pas ouvrir un débat ce soir s'il faut fusionner ou non ni sur les avantages et inconvénients. Le résultat sera connu dans un mois. Ni la commune de Gibloux ni la préfecture ne nous ont mis la pression pour ce sondage. Il faut être un peu visionnaire et plutôt que de rester avec la tête dans le guidon, il faut être à l'écoute de ses citoyens.

Chemin de la Sarine : explication sur la situation

Pour rappel, un crédit a été voté l'année dernière pour une étude concernant l'érosion des berges de la Sarine. Le bureau d'ingénieur préconise trois variantes :

1. Ne rien faire et laisser la Sarine éroder les berges
2. Modifier le lit de la Sarine en déplaçant le gravier qui s'est accumulé sur la rive droite
3. Consolider les berges avec des enrochements et déplacer le lit de la Sarine.

Deux séances ont été organisées avec le Service de l'environnement ainsi que celui des lacs et cours d'eau. Il a été décidé, avec l'autorisation de l'OFEV (Office fédéral de l'environnement), d'opter dans un premier temps pour la solution 2 (déplacement du lit de la Sarine en charriant le gravier et le limon).

Les travaux ont été financés par le Groupe E et subventionnés par l'OFEV dans le cadre de l'assainissement du charriage.

Les travaux ont été entrepris au mois de septembre. Après la crue du début octobre, le résultat est mitigé et une bonne partie des gravats ont été charriés et ne protègent plus les berges.

Lors de crues, la Sarine ronge les berges. Le chemin est gentiment érodé côté Hauterive. Un autre problème réside sur la commune de Gibloux où le chemin empiète maintenant sur du terrain agricole privé (crue en 2023). Selon les ortho photos, le lit de la Sarine était beaucoup plus large dans les années 50-60 et la forêt était moins étendue. Un secteur a été défriché et deux pelles mécaniques sont allées dans le terrain pour déplacer le gravier. Un épi a été formé afin de canaliser l'eau du côté droit. A notre avis, le terrain naturel n'a pas été pris en compte et le lit de la Sarine ne se déplace pas comme espéré. Nous n'étions pas partie prenante et n'avons pas été informés du jour des travaux. Finalement c'est le Groupe E qui paie, avec la subvention de l'OFEV. Nous avons parfois l'impression que l'argent est gaspillé. Ces travaux ont également été réalisés en raison de la décharge de la Tuffière qui se trouve en amont. Il faut éviter qu'avec les années le pied de la décharge soit gentiment érodé et ne crée une pollution.

Actuellement, la situation est à nouveau comme avant les travaux. Il aurait fallu creuser un peu plus. Le chemin côté Hauterive s'érode et ce n'est pas si facile de le déplacer en amont car il y a les falaises. Ce chemin doit rester accessible pour tous. Il est actuellement fermé mais accessible à vos risques et périls. Côté Gibloux, un propriétaire foncier refuse de laisser les promeneurs passer sur sa parcelle. La Commune de Gibloux travaille à une solution pour contourner le secteur afin d'arriver vers l'ancien restaurant de la Tuffière. La Commune de Gibloux s'est engagée à rouvrir ce chemin au printemps prochain. De notre côté, nous le sécurisons au maximum afin qu'il puisse ouvrir dans de bonnes conditions. Ce dossier n'est pas terminé et reste épineux. Je clos ce chapitre des berges de la Sarine en étant un peu frustré du résultat actuel.

Raccordement à la STEP de Villars-sur-Glâne

Nous parlons depuis de nombreuses années du raccordement de notre commune à la STEP de Villars-sur-Glâne. Notre commune est déjà membre de l'ASEV pour le secteur du Moulin-Neuf. Nous sommes également entrés au capital-actions pour sa rénovation. Le calendrier optimiste prévoyait le raccordement de notre commune en 2025-2026. Cela prendra plus de temps car du côté Ste-Apolline, il y a des mesures contre les crues qui doivent être prises. Une solution est en passe d'être trouvée. Le

projet a été mis à l'enquête mais des riverains ont fait opposition en indiquant qu'ils iraient jusqu'au Tribunal fédéral. Je pense donc qu'avant 2032 nous ne serons pas raccordés à la STEP de Villars-sur-Glâne. Dans l'optique de ce raccordement, nous n'avons plus fait de grands investissements du côté de la STEP d'Hauterive et quelques travaux à hauteur de CHF 15'-20'000.00 devront être entrepris. Il ne faudrait pas que cela dure trop longtemps. Il serait frustrant de devoir investir CHF 50'000.00 et que deux ans après nous nous raccordions à la STEP de Villars-sur-Glâne.

Dernière information un peu plus réjouissante : nous avons un nouveau nonagénaire dans notre Commune depuis aujourd'hui. En effet, M. Robert Menoud fête ses 90 ans. Une délégation du Conseil communal est allée lui rendre visite ce matin en compagnie du Président des pompiers M. Jean-Marie Aebischer. M. Menoud est un fidèle de nos assemblées communales. Nous comptons à ce jour 15 nonagénaires dans notre commune. A noter que sur ces dix dernières années, la visite de nos nouveaux nonagénaires s'est toujours déroulée à leur domicile, personne n'était au home. C'est bon signe. Mme Joseline Barmet a 104 ans et est la doyenne de notre Commune. Pour les hommes, il s'agit de Frère Raphaël Castella qui est à l'abbaye d'Hauterive et qui a 96 ans.

Point 6 de l'ordre du jour : Divers

M. Dominique Sprumont, Posieux : Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs, vous avez peut-être entendu parler des gravières et de qualification des gravières dans le canton. Cela fait plus d'une année que nous sommes sur le sujet. Hauterive (FR) est directement concerné avec 3 projets qui sont inscrits dans le plan sectoriel d'exploitation des gravières actuellement en consultation. Gibloux est la première commune concernée du canton. Nous sommes tous particulièrement impliqués et je profite de cette assemblée pour remercier le Conseil communal de Hauterive (FR) qui a, dans ses prises de position, clairement pris le parti de défendre notre Commune et le citoyen en s'opposant à des propositions qui sont pour certaines aberrantes et incompréhensibles. La Commune a pris position en faveur d'une distance de 200 mètres entre les habitations et les gravières. C'est très important et la Commune de Gibloux a fait de même. Une motion populaire a été déposée aujourd'hui au Grand Conseil avec 1'210 signatures et je vois beaucoup de visages ici qui ont participé au mouvement. Je vous remercie aussi sincèrement pour votre contribution. Nous sommes actuellement dans un long processus, ce qui est important de souligner et j'étais sidéré qu'on me dise que je suis contre les gravières. En fait il faut bien entendre le titre du collectif que nous présentons et que beaucoup d'entre vous soutiennent également, il s'agit du groupement pour une planification durable. Etre contre les gravières est une aberration, une route ne va pas se faire en soie et nous aurons toujours besoin de gravier. Ce qui est important est que les gravières soient faites correctement pour la santé et le respect de la population et le développement durable. Garantissons aussi à nos jeunes, qui sont nombreux dans notre village, que dans 40-50-60 ans ils pourront toujours boire de l'eau, respirer et sortir dans leur jardin et en profiter. Merci au Conseil communal. J'aurais un souhait qui me paraît important par rapport aux prochaines élections et planification pour les plans législatifs : que cette question-là soit prise en considération de manière systématique pour rassurer la population sur le fait que nous continuons dans la même direction, avec le soutien du Conseil communal.

M. Dominique Zamofing : merci à M. Sprumont pour ces explications.

Mme Christiane Kiesler, Fribourg : j'ai deux questions, dont une remarque concernant la route de Fribourg depuis la ferme rénovée pour aller au cabinet médical, nous sommes presque obligés de prendre le passage piétons qui relie au magasin car la chaussée est vraiment étroite. Il y a beaucoup de trafic à 8h00 le matin. Les camions roulent même sur les pavés et frôlent les piétons. Et qu'en est-il au niveau cantonal ? J'ai lu dans le dernier procès-verbal qu'il y avait des discussions concernant un éventuel 30 km/h ? La zone est dangereuse, surtout avec les voitures venant depuis Bulle. J'attends systématiquement que deux voitures s'arrêtent pour traverser. La visibilité actuellement est aussi

moindre. Si on roule à 50 km/h., on n'a pas le temps de s'arrêter pour un piéton qui traverse et cette route est très empruntée.

Autre question, pourquoi il y a cette nouveauté au carrefour depuis la route de Fribourg vers Ecuwillens ? Personnellement je trouve cette solution moins bien. Il faut vraiment rouler à 10km/h en voiture pour éviter le trafic qui vient en sens inverse. En outre, les véhicules qui souhaitent bifurquer et qui viennent depuis Bulle doivent bien faire attention avec les voitures qui viennent depuis Ecuwillens. Je trouve que c'était très bien avant, question sécurité.

M. Dominique Zamofing : je vais tâcher de répondre à vos trois questions. En ce qui concerne le trottoir depuis l'ancienne ferme Brülhart direction le cabinet médical, vous êtes obligée de traverser la route pour votre sécurité afin de prendre le trottoir de l'autre côté. La bande le long de la route vers l'ancien magasin de Posieux n'est pas assez large. De plus, dans le contour, si deux camions se croisent, ils vont serrer sur le côté et c'est vraiment dangereux. Le trottoir officiel est de l'autre côté de la route. Concernant le 30km/h, je rappelle qu'il s'agit d'une route cantonale et qu'il est de la responsabilité du Canton de mettre cette mesure en œuvre. La Commune est partenaire mais son rôle n'est pas d'assainir le bruit. Si un 30km/h. est mis en place, ce sera en raison de 4 ou 5 maisons qui ne peuvent pas être assainies au niveau du bruit. Le phono absorbant n'est pas suffisant et la dernière mesure serait le 30 km/h. sur un bout du tronçon, j'imagine avant l'intersection avec la route vers Ecuwillens jusqu'à l'arrêt de bus du centre du village. C'est ce secteur-là qui serait concerné. Le matin, personne ne roule vraiment plus vite qu'à 30km/h. aux heures de pointe. Mais je comprends votre souci. Concernant le carrefour, Il doit être assaini au niveau sécuritaire par le Canton car il y a eu une succession d'accidents sur plusieurs années (cycliste paralysé, plusieurs grandes accrochées). Dès qu'il y a tant d'accidents, le secteur doit être assaini car il y a un problème de sécurité. La Commune a été approchée car une partie est une route communale. Dans un premier temps, le carrefour aurait été modifié plus ou moins comme il est actuellement. La commune a fait une contre-proposition et une étude pour créer un giratoire. Toutefois, un grand giratoire traditionnel (25 mètres) est impossible. Il manque 3-4 mètres de diamètre. Nous avons soumis l'étude au Canton avec un plus petit giratoire, qui l'avait plus ou moins validé avant un revirement. Le Canton nous a finalement dit qu'aucun giratoire ne serait prévu dans un premier temps mais que le carrefour sera corrigé pour améliorer la visibilité afin que les véhicules soient plus perpendiculaires par rapport à la route cantonale. Cela permettra de mieux voir les cyclistes entre autres. Ce n'était pas non plus notre volonté qu'il soit ainsi. Nous avons quand même signifié au canton que pour limiter la vitesse, une chicane devait être installée afin que les véhicules soient contraints de freiner. Nous sommes bien conscients que ce n'est pas évident pour les bus non plus. Il faut de bons chauffeurs pour manœuvrer dans ce carrefour. Le dossier n'est pas encore clos. La Commune prend en charge le tiers des coûts et le Canton deux tiers. Du coup, si nous souhaitions un rond-point, le financement serait entièrement à notre charge (environ CHF 300'000.00). Chacun doit jouer son rôle et nous avons pris note que cette solution est à l'essai. Nous espérons qu'il n'y aura pas plus d'accident qu'avant. Il est vrai qu'avec un rond-point, il serait plus facile pour les véhicules venant depuis Ecuwillens de s'insérer dans la circulation pour aller vers Fribourg. Y a-t-il d'autres questions ? Ce n'est pas le cas.

Avant de passer la parole à M. Jean Denis Chavaillaz pour la proclamation des résultats concernant le mérite sportif, culturel et associatif du Memento, je vous passe un petit film qui a été tourné lors de la journée concernant la place du village fin septembre.

Merci pour ce petit film et aux personnes qui ont organisé cette journée. Tout le monde a passé un bon moment et a pu découvrir le futur projet. Il y a encore du travail pour arriver au projet final et mettre cela en chantier.

La partie officielle de l'assemblée communale est terminée et je cède la parole à l'équipe du Memento pour décerner les différents prix, pour la 2^{ème} année. Merci au Memento pour tout ce que vous faites durant l'année. La parution 8 fois par année de la lettre d'information est toujours bien documentée.

Chaque participant a sa rubrique et sa lecture est très enrichissante. Nous avons beaucoup de chance de vous avoir. Je vous rappelle que vous pouvez recevoir la lettre d'information par voie informatique et pour celles et ceux qui ne sont pas à l'aise avec l'informatique, c'est volontiers que la Commune vous l'envoie sous forme papier pour le feuilleter.

Mérite sportif, culturel et social 2025



Remise des prix – 9.12.2025

La Commune de Hauterive (FR), en collaboration avec **lememento**, souhaite attribuer un mérite sportif, culturel et social pour récompenser toute personne ou groupement domicilié dans notre commune ou qui participe activement à la vie associative dans la commune de Hauterive (FR). Au total 4 lauréats seront désignés et recevront un prix, généreusement offert par la Commune, sous la forme d'un bon de 200.- chacun.

Conformément au règlement, les prix peuvent être attribués à titre individuel ou collectif. Je rappelle que tout le monde peut proposer une personne ou un groupe. Les dossiers/candidatures reçues ont fait l'objet d'une évaluation de la part d'un jury formé d'un représentant du Conseil communal et des membres du Memento. Le jury examine les candidatures et transmet son choix au Conseil communal.

Voilà pour ce qui concerne la partie réglementaire de ce concours du mérite sportif, culturel et social. Venons-en maintenant à ce qui nous intéresse concrètement, à savoir à la proclamation des lauréats de cette année tels que désignés par le jury et approuvés par le Conseil communal.

Mérite sportif

Celui-ci revient à un jeune de la Commune qui s'est distingué.

Fabien Jacquaz vient de terminer sa dixième année dans le Club de lutte de Fribourg et environs. Cette année 2025 aura été excellente pour lui avec une couronne à la Fête romande de lutte à Neuchâtel et à la Fête valaisanne de lutte à Loèche-les-Bains. Mais son résultat le plus remarquable est sans conteste sa participation au tour final à la Fête fédérale de lutte 2025 qui a eu lieu à Mollis, dans le canton de Glaris.



Mais avant ces succès retentissants, Fabien a participé à plus de 150 fêtes de lutte, ce qui représente plus de 900 passes avec entre autres une victoire à la Fête des espoirs de Neuchâtel, une troisième place à la Romande des espoirs.

Il a déjà participé à plusieurs fêtes cantonales avec les actifs en ratant de très peu la couronne. Il fait ainsi preuve d'une grande motivation et de persévérance.

Il mérite ainsi notre respect et son prix. Nous pouvons l'applaudir très fort.



M. Dominique Zamofing : je précise que M. Fabien Jacquaz a été engagé comme employé communal, si vous avez quelque chose à demander spécialement, vous savez à qui il faut vous adresser. Nous n'avons pas engagé un bricelet. Bravo pour ton parcours et bienvenue au sein de l'équipe communale.

Mérite culturel

Dans cette catégorie, nous avons procédé à la distinction entre deux sous-catégories, à savoir un mérite culturel individuel et un mérite culturel de groupe.

Mérite culturel individuel

Le mérite culturel individuel revient cette année à **Mme Ariane Chollet**.

Fondatrice du Petit Chœur d'Ecuvillens-Posieux conjointement avec l'abbé Jean-Pierre Pittet en 1975, Ariane Chollet a œuvré pendant plus de 20 ans, avec succès, à sa direction.



Le haut niveau qualitatif de son enseignement et la passion du chant de chorale transmise aux enfants ont été unanimement reconnus. Son engagement sans faille a certainement contribué au succès que rencontre ce chœur d'enfants mais aussi à sa longévité, puisque le Petit Chœur a fêté cette année son 50ème anniversaire.

En reconnaissance de son engagement exemplaire, de la fidélité qu'elle a témoignée à la communauté paroissiale durant de nombreuses années et pour avoir su transmettre la flamme à la nouvelle génération, Ariane Chollet mérite elle aussi notre son prix et nous pouvons l'applaudir très fort.

Mérite social de groupe

La lauréate de cette année se distingue par la fraîcheur qu'elle dégage au travers de ses prestations ; je veux parler de la **Société de jeunesse d'Ecuvillens Posieux, Ecupodju** pour les intimes.

Les activités de cette société peuvent se résumer ainsi : organisation de sorties, soirées, fêtes villageoises et participation à des événements locaux, tels que chants du 1er mai, théâtre, organisation du cortège de la Bénichon, confection de chars et costumes pour représenter notre commune lors des giron. La jeunesse s'est particulièrement illustrée par son formidable engagement lors du Giron des Jeunesses en 2023, un événement qui a rassemblé et fait vibrer toute la Commune.

Pendant la période du Covid, elle a également fait preuve d'une belle solidarité en se mettant au service de la population et particulièrement des seniors, notamment pour effectuer leurs courses durant cette période compliquée pour tous.





Chaque année, elle témoigne de son dévouement en invitant les seniors de la Commune à une représentation de théâtre en novembre, précédée d'un apéritif convivial offert et servi avec le sourire. En août dernier, la Société de jeunesse a convié tous les aînés du village à un chaleureux pique-nique au Bois Cornard, réunissant plus de 85 participants pour une magnifique journée intergénérationnelle placée sous le signe du partage, de la bonne humeur et de la convivialité.

Grâce à ces nombreuses manifestations qu'elle met chaque année sur pied, la jeunesse fait vivre notre village et renforce les liens entre les générations.

Pour tout ce qu'elle a apporté à nos jeunes et moins jeunes, la Société de jeunesse mérite notre reconnaissance et son prix. Nous pouvons l'applaudir bien fort.

Mérite culturel de groupe

La Société de musique d'Ecuvillens-Posieux, car c'est elle la lauréate cette année. Elle réunit une trentaine de musiciennes et musiciens, âgés de 15 à 77 ans, qui partagent semaine après semaine leur passion de la musique et leur engagement pour notre commune.

L'année 2025 restera marquée par une étape importante : la société a remporté le titre de champion cantonal de 3^e division en catégorie Brass Band lors de la Fête cantonale des musiques fribourgeoises. Cette distinction est le fruit de plusieurs années de travail intensif, de motivation et d'un véritable esprit d'équipe. Sous la direction exigeante et inspirée de Jean-François Kummer, elle a su allier rigueur et plaisir de jouer ensemble.



Mais sa mission dépasse les concours. La société s'implique activement dans la vie communale, que ce soit à travers des concerts, des prestations lors d'événements locaux ou encore la formation des jeunes musiciens. Elle contribue ainsi à renforcer les liens sociaux, à faire rayonner Ecuvillens et Posieux au-delà de nos frontières et à transmettre un patrimoine culturel vivant.

La Société de musique d'Ecuvillens-Posieux mérite ainsi elle aussi notre reconnaissance et son prix, nous pouvons l'applaudir très fort, d'autant plus qu'elle nous réserve une petite surprise.

M. Jean Denis Chavaillaz remercie la Société de musique pour sa contribution ce soir pour finir en beauté cette dernière assemblée de 2025, et de faire rayonner notre commune au-delà de nos frontières. Les lauréats sont priés de rejoindre la scène pour une photo souvenir.

M. Dominique Zamofing : merci à toutes et tous pour votre participation. Merci à Jean Denis et à l'équipe du Memento à qui je demande de se lever pour les remercier pour tout le travail qu'ils réalisent d'année

en année. Il s'agit de MM. Claudio Berta, Jean Denis Chavaillaz, Emile Felber, Mme Chantal Duennenberger, et absents ce soir Mme Monique Aebischer et M. René Gendre.

Arrivé au terme de cette assemblée, je n'aimerais pas omettre de vous remercier de votre participation ce soir, mais aussi de votre fidélité, de l'intérêt que vous portez aux affaires communales ainsi que de la confiance que vous témoignez à vos autorités dont le seul souci est la garantie de la qualité de vie, des prestations aux citoyens et la bonne gestion des deniers communaux. Je remercie également mes collègues du Conseil communal pour leur confiance et leur engagement sans faille tout au long de l'année. Je tiens à remercier, en cette fin d'année, le personnel communal de l'administration, de l'édilité, les auxiliaires, les membres des commissions communales, les corps enseignants, les sapeurs-pompiers et les membres du Memento.

Merci pour votre engagement et votre fidélité.

Merci également à vous chers Citoyen(ne)s de la Commune de Hauterive (FR) pour votre fidélité aux assemblées communales, pour le soutien envers vos autorités et pour tout ce que vous apportez afin que Hauterive (FR) soit une commune où il fait bon vivre. N'hésitez pas non plus à rejoindre l'une de nos sociétés locales.

Excellentes fêtes de fin d'année à tous, restez en bonne santé et vive la Commune de Hauterive (FR).
Je clos cette assemblée du budget 2026.

Merci et excellente fin de soirée à tous.

La séance est levée à 21h55.

LE CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :


Chantal Duennenberger



Le Syndic :


Dominique Zamofing